

Un bilan des travaux et demandes de la commission santé

Projet de construction de la ligne à 400 000 volts Avelin /Gavrelle

Ce qui a été fait...

- Un partage des données et des informations sur les champs électromagnétiques dans le but de mieux comprendre ;
- L'exposé des systèmes national et régional de santé et procédures d'alerte dont celles de l'INVS et de l'ARS.

Grâce à :

- A. L'intervention d'experts RTE/EDF et d'experts indépendants (Hubert Isnard, Annie Sasco et Anne Perrin) [25 janvier - 25 avril] ;
- B. Une cartographie croisée de ce qui est connu des pathologies des populations du secteur avec le réseau électrique existant [8 mars] ;
- C. La mesure des champs électromagnétiques sous la ligne existante [8 mars] .

Les questions qui restent...

- ▶ L'exposition prolongée aux champs magnétiques à basse fréquence fait-elle courir un risque sanitaire et tout particulièrement un risque de leucémie chez les enfants résidant dans un rayon de x mètres autour des lignes ?
- ▶ La nouvelle ligne va-t-elle augmenter le nombre de personnes exposées (et en particulier d'enfants) ?
- ▶ Va-t-elle augmenter les risques de pathologies (et tout particulièrement de leucémies chez les enfants) ?
- ▶ Va-t-elle augmenter les nuisances sonores et visuelles ?

Ce qui reste à faire...

1. Dans le cadre des mesures de prévention : l'**information durable des populations** aux abords de la ligne ;
2. La **mesure dans le temps de l'exposition** aux champs électromagnétiques (\pm exposition prolongée / \pm « dose cumulée ») ;
3. Tenir compte de ce « cumul » des expositions et en envisager les effets ;
4. Etablir ~~l'état zéro~~ **initial** avant construction ;
5. Une action de prévention et de **suivi sanitaire** aux abords de la ligne.